

**DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**MISE EN LIGNE LE 26-12-2023**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 23.175**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 décembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 décembre 2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Philippe CUSSAC représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Jean-Luc CHAPOULIE représenté par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Céline DROUILLARD  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Marie-Pierre QUENTIN  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 33

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MARCHÉ CENTRAL – ACTUALISATION DU COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION

**RAPPORTEUR** : M. MARENGO

**VOTE** : UNANIMITÉ

La Ville de Royan réhabilite le Marché Central de Royan, classé monument historique depuis 2002.

Par une délibération n° 22.202 du 5 décembre 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires pour financer cette opération. Le cout prévisionnel de l'opération estimé à 4 555 167,55 € HT a cependant évolué. Il est dorénavant estimé à 5 039 169,94 € HT.

Le financement prévisionnel de l'opération, tenant compte de cette évolution, est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT</b>		
<b>FINANCEURS</b>	<b>SOLLICITE OU ACQUIS</b>	<b>TAUX INTERVENTION</b>
ETAT DSIL	3 023 501,96 €	60,00%
ETAT DRAC (ETUDES ET TRAVAUX)	554 526,30 €	11,00%
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	150 000,00 €	2,98%
DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME	150 000,00 €	2,98%
AUTRES	150 000,00 €	2,98%
AUTOFINANCEMENT VILLE DE ROYAN	1 011 141,68 €	20,07%

Il est nécessaire de solliciter l'aide financière des organismes précités selon ce plan de financement prévisionnel. Ces aides sont sollicitées sur la base des pourcentages maximum habituellement pratiqués.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette opération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les travaux de réhabilitation du Marché Central,
- Vu l'avis de la commission de finances,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'adopter le plan de financement prévisionnel relatif à la réhabilitation du Marché Central comme mentionné précédemment,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime ainsi que tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux de réhabilitation du Marché Central de Royan, pour un montant prévisionnel réévalué à 5 039 169,94 € HT,
- d'engager à financer la totalité de l'opération sur le budget communal 2022 - 2024,
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- indique que son n° SIRET est le suivant: 211 703 061 000 13,
- autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 décembre 2023

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

A blue ink signature, appearing to be "Dominique Bergerot", written in a cursive style.